

CONSEIL D'ETAT

Les rapports des départements donnant des renseignements détaillés sur l'activité gouvernementale, nous ne traitons dès lors dans ce rapport que des questions d'administration générale.

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 30 mai : Mme Sylvie Perrinjaquet (présidente), M. Bernard Soguel (vice-président), M. Pierre Hirschy, M. Thierry Béguin et Mme Monika Dusong.

Dès le 31 mai : M. Bernard Soguel (président), Mme Sylvie Perrinjaquet (vice-présidente), M. Fernand Cuhe, M. Roland Debély et M. Jean Studer.

2. AFFAIRES TRAITEES

Durant l'année, le Conseil d'Etat a tenu 45 séances au cours desquelles il a pris 3715 décisions écrites (arrêtés, règlements, lettres, etc.). Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a enregistré 970 pièces de correspondance adressées au gouvernement.

Le gouvernement a en outre adopté 32 rapports à l'intention du Grand Conseil.

3. RECEPTIONS ET INVITATIONS

Au cours de l'année, le Conseil d'Etat a notamment reçu, in corpore ou en délégation, les personnalités et corps constitués suivants:

- le 4 juillet, la sous-commission 7 de la Commission des finances du Conseil national;
- le 17 octobre, S.E. M. Pier Benedetto Francese, ambassadeur d'Italie en Suisse;
- le 30 novembre, S.E. M. Bangzao Zhu, ambassadeur de la République Populaire de Chine en Suisse;
- le 8 décembre, M. Nicolas Mettra, consul général de France.

Il a également répondu:

- les 13 et 14 avril, à l'invitation du Conseil d'Etat du canton du Valais;
- les 6 et 7 septembre, à l'invitation du Conseil d'Etat du canton de Zoug.

De plus, le Conseil d'Etat a, entre autres, rencontré dans le cadre de réunions périodiques:

- le Conseil exécutif du canton de Berne, le 2 février;
- le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, le 11 mai;
- la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, les 25 mai, 14 septembre et 16 novembre;
- le Conseil communal de Neuchâtel, les 15 juin et 23 décembre;
- les instances dirigeantes des partis politiques représentés au Grand Conseil, le 29 août;
- le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, le 14 septembre;
- l'Association Région Val-de-Travers, le 21 septembre;

- les représentants de la presse dans le canton, le 26 octobre;
- le Conseil communal du Locle, le 9 novembre;
- le Conseil d'Etat du canton de Vaud, le 23 novembre;
- une délégation de l'Union syndicale cantonale neuchâteloise, le 28 novembre;
- la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, le 30 novembre;
- le Conseil synodal de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel, le 14 décembre.

4. INFORMATION

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'Etat a tenu 59 conférences de presse, dont 29 durant la nouvelle législature et 9 d'entre elles engageant le Conseil d'Etat in corpore ou une délégation de celui-ci (contre 3 durant l'année administrative 2004-2005). La tendance est donc à ce que le Conseil d'Etat communique davantage en tant que collège. Dans le cadre des rencontres annuelles instaurées avec la presse, le Conseil d'Etat dans sa nouvelle composition a par ailleurs rencontré les représentants des médias en date du 26 octobre.

Concernant les communiqués de presse, ce sont 249 informations au total qui ont été diffusées à la presse par le bureau de la communication. 59 d'entre elles concernaient des conférences de presse, 46 faisaient suite à une décision du Conseil d'Etat, 105 émanaient des différents départements - comprenant les informations mensuelles du service de l'emploi concernant l'évolution du chômage, les mesures administratives prises et publiées chaque mois par le service cantonal des automobiles et de la navigation, ainsi que les statistiques relatives à l'emploi émanant de l'office de la statistique - et 39 de la chancellerie d'Etat.

5. CONFERENCES

5.1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous office des affaires extérieures.

5.2. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous office des affaires extérieures.

6. TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES

6.1. Résolutions

Les projets de résolution suivants ont été adoptés par le Grand Conseil:

05.116

Projet de résolution du groupe socialiste, du 15 mars 2005, "Gratuité des transports publics", adressé aux Chambres fédérales et relatif à la mobilité des étudiant-e-s.

Cette résolution a été adoptée par 64 voix le 23 mars, puis transmise à l'Assemblée fédérale et au Conseil fédéral le 4 avril 2005.

05.149

Projet de résolution interpartis (socialistes, Verts, radicaux et libéraux-PPN), du 30 août 2005, "Soutien à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'Union européenne et révision des mesures d'accompagnement"

Cette résolution a été adoptée par 93 voix sans opposition le 31 août, puis publiée dans la Feuille officielle du 7 septembre et sur le site Internet de l'Etat, rubrique "Fait marquant".

6.2. Recommandation

La recommandation suivante a été adoptée par le Grand Conseil:

04.183

Recommandation des groupes libéral-PPN et radical, du 7 décembre 2004, "Péréquation: Halte à la précipitation".

Cette recommandation a été adoptée par 53 voix contre 42 le 26 janvier, puis transmise au Conseil d'Etat le 1^{er} février.

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 04.183, du 14 septembre.

6.3. Motions, motions populaires et de communes

Les motions suivantes, adoptées par le Grand Conseil, ont été enregistrées par le Conseil d'Etat:

a) Motions adoptées en 2005**03.176**

Motion du groupe PopEcoSol, du 3 décembre 2003, "Comment corriger une situation sociale inacceptable"

DSAS

Motion amendée acceptée le 29 juin 2005.

La réponse est à l'étude au sein du DSAS. Elle sera en principe donnée au Grand Conseil dans le courant de l'année 2006, compte tenu des priorités définies dans le programme de législature du Conseil d'Etat.

04.140

Motion Philippe Haeberli, du 27 avril 2004, "Mieux cibler l'aide sociale pour les jeunes"

DSAS

Motion acceptée le 29 juin 2005.

La réponse est à l'étude au sein du DSAS. Elle sera en principe donnée au Grand Conseil dans le courant de l'année 2006, en lien avec l'axe du programme de législature du Conseil d'Etat qui vise à apporter une solution alternative aux jeunes adultes.

b) Motions adoptées antérieurement

Les motions suivantes, adoptées antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

81.151

DGT

Motion Pierre-André Delachaux, du 18 novembre 1981, "Cantonalisation de la route Couvet-Mauborget"

Motion acceptée le 16 octobre 1985.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 00.021, "Classement d'interventions parlementaires", demandant le classement de diverses interventions parlementaires. Le Grand Conseil ayant refusé son classement, l'examen de cette motion sera repris ultérieurement.

92.127

DEC

Motion Fernand Cuche (Lignièrès) (primitivement déposée par Gérard Berger), du 5 octobre 1992, "Contrat-type pour le personnel forestier"

Motion acceptée le 29 mars 1995.

Un groupe de travail s'est penché sur la motion et un projet de CTT est actuellement en préconsultation.

94.122

DGT

Motion Laurence Boegli, du 22 juin 1994, "Les cyclistes existent, il y en a même dans notre canton"

Motion amendée acceptée le 27 mars 1996.

A l'étude.

95.124

DECS

Motion Michel Schaffter, du 15 mai 1995, "Quelle médecine scolaire pour demain?"

Motion amendée acceptée le 22 mai 1996.

A l'étude par le DECS et le DSAS, en collaboration avec les instances concernées. Une proposition de mise en œuvre dans le cadre de la PSAJ a été mise en consultation avec le deuxième volet de désenchevêtrement des tâches en 2004 (rapport 04.033). Compte tenu des réactions négatives des communes, le projet a été retiré du désenchevêtrement et du rapport 04.033.

La motion n'est donc pas classée. Mais sa réponse devra être reprise durant la législature.

97.116

DGT

Motion Claude Borel, du 12 février 1997, "Transjurassien Express?"

Motion acceptée le 25 juin 1997.

A l'étude. Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le courant de l'année 2006.

95.154

DGT

Motion Michel Barben, du 20 novembre 1995, "Vitalité des zones rurales"

Motion amendée acceptée le 25 juin 1997.

A l'étude.

96.116

DSAS

Motion du groupe libéral-PPN, du 20 mai 1996, "Pénurie d'organes humains à transplanter"

Motion acceptée le 25 juin 1997.

A l'étude, dans le cadre des actions menées ou à mettre en œuvre sur le plan national. La Confédération a mis en consultation un projet de loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules, sur laquelle le Conseil d'Etat a pris position le 23 février 2001 dans le sens de la motion. Le 12 septembre 2001, le Conseil fédéral a adopté et transmis au Parlement le message concernant le projet de loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Le Conseil national a traité le projet de loi le 17 décembre 2003. A ce stade, il ne s'oriente pas dans le sens privilégié par le canton (consentement présumé), et il ne semble pas opportun de régler cette problématique au niveau cantonal, mais d'attendre la décision des Chambres fédérales.

96.121

DGT

Motion Michèle Berger-Wildhaber, du 22 mai 1996, "Examen des projets de constructions et d'entretiens cantonaux"

Motion amendée acceptée le 4 février 1998.

A l'étude.

97.109

DGT

Motion Jean-Gustave Béguin, du 10 février 1997, "Aide à l'utilisation et à l'innovation pour la promotion du bois indigène comme matériaux de construction"

Motion acceptée le 20 mai 1998.

A l'étude.

96.134

DECS

Motion Jean-Paul Wettstein, du 30 septembre 1996, "Favoriser l'accès des jeunes filles aux formations techniques"

Motion acceptée le 20 mai 1998.

Réponse prévue en 2006 tenant compte de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et de l'étude réalisée il y a quelque temps déjà dans les écoles techniques.

97.114

DGT

Motion Pierre Bonhôte, du 12 février 1997, "Vieillessement de nos infrastructures"

Motion acceptée le 19 janvier 1999.

A l'étude, dans le cadre d'une prochaine étape de crédits routiers.

97.129

DJSF

Motion Roland Debély, du 23 juin 1997, "Syndicats intercommunaux et référendum facultatif modernisé"

Motion amendée acceptée le 19 janvier 1999.

Cette motion est obsolète, en vertu du droit actuellement applicable. En effet, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution neuchâteloise, le référendum financier obligatoire a été supprimé, tant pour l'Etat que pour les communes.

Le référendum financier facultatif, quant à lui, existe à chaque niveau de collectivités, aussi bien pour l'Etat que pour les communes et les syndicats intercommunaux.

Le Conseil d'Etat a proposé le classement de cette motion dans le cadre du rapport 04.016, "Comptes et gestion 2003". Lors de la session d'avril 2004, le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion, dont l'examen sera repris ultérieurement.

97.141

DGT

Motion du groupe libéral-PPN, du 29 septembre 1997, "Les eaux pluviales et les petits cours d'eau, quelle politique?"

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

A l'étude.

97.143

DGT

Motion Pierre-Alain Brand, du 17 novembre 1997, "Pistes cyclables dans le district de Bou-dry"

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

A l'étude, en précisant toutefois qu'une éventuelle réalisation à cet endroit ne pourrait se faire qu'après l'ouverture complète de l'autoroute A5, soit après 2005.

98.105

DJSF

Motion du groupe socialiste, du 2 février 1998, "Pour un nouvel aménagement du temps de travail dans les services et institutions qui dépendent du budget de l'Etat"

Motion amendée acceptée le 24 mars 1999.

Cette motion fait l'objet d'une discussion avec les associations professionnelles et un rapport devrait être présenté à la conclusion de ces dernières. A noter que des mesures ayant pour objectif un assouplissement du temps de travail sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Les institutions sont libres d'appliquer ou non ces nouvelles normes internes à l'Etat. Un point de situation sera fait après deux ans et des mesures correctrices pourront être adoptées en cas de besoin.

A noter qu'au niveau des institutions (ANMEA), une nouvelle convention collective de travail est en négociation.

Tant le SRH que les services de l'Etat sont satisfaits des assouplissements entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Des aménagements ont été introduits dès janvier 2005 afin de corriger certains problèmes liés aux cadres et aux congés compensatoires.

Les chefs de services et autres fonctions assimilées n'ont ainsi plus la possibilité de faire valoir une compensation pour les heures supplémentaires qu'ils accomplissent dans le cadre de leur mission, et un assouplissement a été octroyé dans le mode de reprise des jours de congé compensatoire des titulaires.

Les institutions dépendant du budget de l'Etat qui disposent de leurs propres règles de gestion sont autonomes dans leur organisation interne et ne bénéficient de ces assouplissements que si leur direction l'a décidé.

Les questions soulevées par la motion seront traitées dans le cadre de la politique des ressources humaines qui seront mises en œuvre à l'appui de la réforme de l'Etat.

98.127

DSAS

Motion Adrien Laurent, du 23 mars 1998, "Tuteurs professionnels et tutelles"

Motion amendée acceptée le 22 mars 2000.

Une réponse est en cours de finalisation au sein du département, en lien avec le groupe de pilotage du projet "Marguerite", réforme de la justice neuchâteloise. Un rapport devrait être soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2006.

98.161

DECS

Motion Claude Borel, du 30 septembre 1998, "Pitié pour les analphabètes de la révolution technologique!"

Motion acceptée le 17 mai 2000.

Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer 10.000 francs permettant de cofinancer un projet de recherche consacré à la fracture numérique. Ce projet sera conduit par la communauté d'études pour l'aménagement du territoire et sera réalisé, au moins en partie, dans le canton de Neuchâtel.

L'étude est actuellement en cours.

99.117

DECS

Motion Bernard Soguel, du 24 mars 1999, "La politique culturelle: une volonté du canton"

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement de la motion.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. La motion devra ainsi être reprise dans un autre contexte.

99.146

Présidence

Motion du groupe socialiste, du 22 juin 1999, "Une véritable politique de communication, condition nécessaire pour se rapprocher de la population"

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Il sera répondu à cette motion dans le cadre du rapport à l'appui de la nouvelle loi sur la transparence et le droit à l'information soumise à large consultation à l'automne 2004. Une nouvelle version n'engendrant pas de conséquences financières est actuellement en travail. Elle sera présentée au Grand Conseil dans le courant de l'année 2006.

99.159

DEC

Motion du groupe socialiste, du 29 septembre 1999, "Des emplois durables pour faciliter la réinsertion professionnelle"

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

A l'étude. Le Conseil d'Etat a mis en oeuvre en avril 2001 une expérience-pilote dont l'évaluation est en cours et permettra de répondre aux préoccupations exprimées par les motionnaires. Cette période d'évaluation a été prolongée pendant deux ans supplémentaires afin d'intégrer les premières expériences à la réflexion globale en cours sur la révision du règlement concernant les mesures de crises cantonales du 20 janvier 1999. Un rapport sera soumis au Grand Conseil durant cette législature.

99.164

DJSF

Motion du groupe libéral-PPN, du 10 novembre 1999, "Pour un travail à domicile dans la fonction publique"

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Les questions posées par la motion seront étudiées de manière approfondie dans le cadre de la réforme de l'Etat.

Elles seront notamment intégrées aux réflexions menées par le département dans les domaines des ressources humaines et de l'informatique.

00.113

DEC

Motion Jean-Claude Baudoin, du 20 mars 2000, "La sécurité au travail: une obligation pour tous?"

Motion acceptée le 23 janvier 2001.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil d'ici fin 2006.

00.130

DEC

Motion du groupe radical, du 19 juin 2000, " Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton"

Motion acceptée le 23 janvier 2001.

L'examen de cette motion sera repris dans le cadre de la modification de la loi sur la promotion de l'économie, modification qui a été retardée en raison des changements intervenus s'agissant de l'élaboration d'une nouvelle politique régionale au niveau fédéral. L'analyse tiendra aussi compte de l'évolution récente considérable du capital-risque (création de Finergence, de Jade Invest, de Boost-X, réorientation possible de SOFIP SA).

00.124

DJSF

Motion Jean-Marie Haefliger, du 22 mars 2000, "Justice des mineurs: structure centralisée ou par districts?"

Motion acceptée le 26 mars 2001.

La motion sera intégrée au pétale du programme de la Marguerite consacré au droit pénal des mineurs. Le rapport du groupe de travail interdisciplinaire qui préconise un tribunal pénal cantonal des mineurs a été transmis aux organes du projet de la Marguerite. La réponse qui sera apportée à cette motion se trouvera dans le rapport concernant la réorganisation des tribunaux de districts.

00.171**Motion Serge Vuilleumier, du 22 novembre 2000, "Illettrisme"**

DECS

Motion acceptée le 6 février 2002.

Réponse prévue en 2006.

Le département élabore actuellement une réponse à cette motion, adoptée par le Grand Conseil en 2002, relative à la problématique de l'illettrisme. Le service de l'enseignement obligatoire, mandaté pour cette tâche, a considéré que les actions de prévention chez les très jeunes enfants ainsi que celles visant au renforcement des apprentissages chez les élèves de la scolarité obligatoire pouvaient constituer des mesures efficaces de lutte contre l'illettrisme. Un catalogue de 17 propositions de mesures concrètes a été présenté à tous les cadres de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, lors de la conférence de l'enseignement obligatoire de mars 2005, en présence du chef du département de l'époque. Ce catalogue répertorie et classe ces mesures en sept champs d'action qui s'étendent de la petite enfance à la formation initiale ou continue du corps enseignant. La conférence s'est déclarée unanime à soutenir les efforts déployés. Un rapport définitif devrait être présenté au Grand Conseil au cours de l'année 2006.

01.118**Motion Marcelo Droguett, du 18 juin 2001, "Cancer du sein"**

DSAS

Motion acceptée le 20 mars 2002.

Suite au retrait du rapport par le Conseil d'Etat lors de la session de juin 2005, la Banque cantonale neuchâteloise a fait acte d'un don pour la prise en charge expérimentale du programme de dépistage systématique du cancer du sein d'une durée de cinq ans. La mise en place du programme est en cours. Le classement de la motion sera proposé dès que la structure du programme sera définie.

01.135**Motion du groupe libéral-PPN, du 20 juin 2001, "Promotion économique et scolarité: création d'un cursus scolaire français-anglais"**

DECS

Motion amendée acceptée le 3 septembre 2002.

Le groupe de travail constitué dans le but de répondre à cette motion s'est réuni à plusieurs reprises (14 séances) afin de définir un concept d'application, tout en étudiant la faisabilité d'un tel projet.

Le rapport final, après consultation et validation auprès du groupe de travail, sera présenté au Conseil d'Etat au printemps 2006.

01.156**Motion des groupes radical et libéral-PPN, du 19 novembre 2001, "Ouverture des marchés publics – Entreprises neuchâteloises lésées?"**

DGT

Motion amendée acceptée le 29 janvier 2003.

A l'étude.

02.112**Motion du groupe radical, du 19 mars 2002, "Pour une mobilité professionnelle intégrée"**

DGT

Motion amendée acceptée le 19 février 2003.

A l'étude.

02.118**Motion Bernard Matthey, du 20 mars 2002, "Pour une information ferme et rigoureuse sur les dangers du cannabis"**

DSAS

Motion acceptée le 19 février 2003.

Les résultats de l'étude confiée à l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel sont en cours d'analyse au sein du DSAS. Une réponse à la motion sera proposée au Grand Conseil dans le courant de l'année 2006, après avoir obtenu l'avis de la commission cantonale des addictions.

02.127

DEC

Motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, du 13 juin 2002, "Ouvrir mieux sans travailler plus"

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Un groupe de travail a été créé en vue d'établir un projet de modification de la loi sur la police du commerce. Ses réflexions sont alimentées par les résultats d'une enquête auprès des commerçants et de leurs employés conduite en 2005 par un consultant externe.

02.135

DECS/DEC

Motion Giovanni Spoletini et Viviane Houlmann, du 24 juin 2002, "Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel"

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Un rapport du Conseil d'Etat en réponse à la motion sera soumis au Grand Conseil courant 2006.

02.136

DGT

Motion populaire de la section locloise du parti libéral-PPN, du 10 juillet 2002, "A quand le bout du tunnel?"

Motion acceptée le 26 mars 2003.

A l'étude.

02.153

DSAS

Motion du groupe PopEcoSol, du 4 septembre 2002, "Interdiction de l'affichage en faveur du tabac et de l'alcool, excepté les affichages aux produits viti-vinicoles"

Motion amendée acceptée le 30 avril 2003.

La problématique est en cours d'évaluation dans le département. Un rapport sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2006.

02.154

DGT

Motion de la commune de Corcelles-Cormondrèche, du 5 septembre 2002, Initiative communale "Taxe sur les déchets"

Motion acceptée le 25 juin 2003.

A l'étude, dans le cadre de la commission cantonale de gestion des déchets.

02.165

DGT

Motion populaire Pierre-François Sieber et Jean-Michel Gaberell, du 26 novembre 2002, "Taxe sur les déchets"

Motion acceptée le 25 juin 2003.

A l'étude, dans le cadre de la commission cantonale de gestion des déchets.

03.118

DGT

Motion de la commune de Savagnier, du 5 mars 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude.

03.126

DGT

Motion de la commune de Dombresson, du 8 mai 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude.

03.130

DGT

Motion de la commune de Villiers, du 10 juin 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude.

04.121

DGT

Motion du groupe libéral-PPN, du 24 février 2004, "Le RUN – une vision pour demain – quelles conséquences financières?"

Motion acceptée le 28 avril 2004.

A l'étude.

6.4. Postulats

Les postulats suivants, adoptés par le Grand Conseil, ont été enregistrés par le Conseil d'Etat:

a) Postulats adoptés en 2005

05.104

DGT

Postulat Claude Borel, du 25 janvier 2005, "Aménagement du territoire: plate-forme "nature-tourisme-loisirs-sport""

Postulat accepté le 26 janvier 2005.

A l'étude.

05.113

DSAS

Postulat du groupe radical, du 22 février 2005, "Prestations sociales cantonales"

Postulat accepté le 23 février 2005.

Il correspond aux réflexions qui seront conduites dans le cadre de la 2^e étape de l'organisation de l'accès aux prestations sociales, soit le regroupement de certaines entités sur le plan communal ou régional (services sociaux, office du travail, agence communale AVS/AI), dans le but de la mise en place de guichets sociaux régionaux. Toutefois, l'analyse demandée par le postulat ne pourra se faire qu'au fur et à mesure que cette 2^e étape se réalisera.

05.148

DGT

Postulat du groupe radical, du 30 août 2005, "Pour une réforme fondamentale des procédures dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions"

Postulat accepté le 30 août 2005.

A l'étude.

05.151

DGT

Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 août 2005, "Coordonner c'est bien, alléger et simplifier c'est encore mieux!"

Postulat accepté le 30 août 2005.

A l'étude.

05.161

DJSF

Postulat du groupe PopVertsSol, du 27 septembre 2005, "Congé sabbatique pour la fonction publique"

Postulat amendé accepté le 27 septembre 2005

La possibilité d'un congé sabbatique offert au personnel de l'administration cantonale sera examinée en 2006. Cette mesure a été notamment annoncée dans la feuille de route du Conseil d'Etat pour la présente législature.

05.172

DJSF

Postulat du groupe UDC, du 1er novembre 2005, "Caisse de pensions de l'Etat"

Postulat accepté le 1^{er} novembre 2005.

A l'étude. Une révision totale de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel est d'ores et déjà prévue et a été annoncée par le Conseil d'Etat dans son rapport 05.037, du 14 septembre 2005, à l'appui d'une révision partielle de la loi.

La création de l'EHM et la cantonalisation de l'enseignement du degré secondaire 2 ont provoqué plusieurs transferts de personnel entre collectivités publiques neuchâteloises. Les questions souvent délicates liées à ces transferts nous ont amené à prévoir la création d'une Caisse de pensions unique pour les collectivités publiques neuchâteloises. Une convention a été signée, en ce sens, par l'Etat et les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

En conséquence, la révision totale de la loi qui était prévue pour 2006 est légèrement reportée dans le temps. Le calendrier précis de ce regroupement n'est pas encore établi, mais il le sera dans le courant du 1^{er} trimestre 2006.

Les questions posées dans le postulat trouveront réponse dans le rapport à l'appui de la révision totale de la loi puisqu'il s'agira d'adapter la loi aux modifications du droit fédéral, d'apporter des réponses aux questions relatives au financement de la Caisse tout en prenant en considération les impératifs financiers des collectivités publiques et de prendre les mesures nécessaires à la création d'une Caisse unique. Il conviendra donc de proposer le classement de ce postulat dans ce rapport.

05.175

DJSF

Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 1er novembre 2005, "Retraite des membres du Conseil d'Etat"

Postulat accepté le 1^{er} novembre 2005.

Un avant-projet de loi instituant un nouveau régime de retraite pour les membres du Conseil d'Etat a été élaboré et sera soumis au Grand Conseil durant le premier semestre 2006 encore. Les solutions retenues et proposées dans ce contexte répondront aux préoccupations exprimées dans le postulat. Il conviendra donc de proposer le classement de ce postulat dans ce rapport.

05.176

DJSF

Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 1er novembre 2005, "Caisse de pensions de l'Etat"

Postulat accepté le 1^{er} novembre 2005.

A l'étude. Une révision totale de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel est d'ores et déjà prévue et a été annoncée par le Conseil d'Etat dans son rapport 05.037, du 14 septembre 2005, à l'appui d'une révision partielle de la loi.

La création de l'EHM et la cantonalisation de l'enseignement du degré secondaire 2 ont provoqué plusieurs transferts de personnel entre collectivités publiques neuchâteloises. Les questions souvent délicates liées à ces transferts nous ont amené à prévoir la création d'une Caisse de pensions unique pour les collectivités publiques neuchâteloises, comme le suggère le postulat. Une convention a été signée, en ce sens, par l'Etat et les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

En conséquence, la révision totale de la loi qui était prévue pour 2006 est légèrement reportée dans le temps. Le calendrier précis de ce regroupement n'est pas encore établi, mais il le sera dans le courant du 1^{er} trimestre 2006.

Les préoccupations évoquées dans le postulat ainsi que les questions qui y sont posées trouveront réponse dans le rapport à l'appui de la révision totale de la loi puisqu'il s'agira d'adapter la loi aux modifications du droit fédéral, d'apporter des réponses aux questions relatives au financement de la Caisse tout en prenant en considération les impératifs financiers des collectivités publiques et de

prendre les mesures nécessaires à la création d'une Caisse unique. Il conviendra donc de proposer le classement de ce postulat dans ce rapport.

b) Postulats adoptés antérieurement

Les postulats suivants, adoptés antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

86.138

Postulat de la commission législative, du 13 octobre 1986, "Fonds pupillaires"

DJSF

Postulat accepté le 14 octobre 1986.

Un rapport à l'appui du classement du postulat sera présenté au Grand Conseil dans le cadre général des révisions du projet "Marguerite".

91.107

Postulat des députés du Val-de-Travers, du 25 mars 1991, "Navigation sur la Haute-Areuse"

DGT

Postulat accepté le 25 mars 1991.

Ce postulat sera repris, conformément au souhait exprimé par le Grand Conseil en octobre 2000, même si les conditions ne sont pas remplies pour imaginer la possibilité de réintroduire la navigation à cet endroit.

91.135

Postulat de la commission "transports", du 30 septembre 1991, "Répartition des déficits des entreprises de transport entre l'Etat et les communes"

DGT

Postulat accepté le 11 février 1992.

Ce postulat sera traité dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes.

95.108

Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 mars 1995, "Succession: paiement à l'Etat par cession d'oeuvres d'art"

DJSF

Postulat accepté le 27 mars 1995.

Ce sujet n'a pas été traité dans le cadre de l'examen de la nouvelle loi instituant un impôt sur les successions et les donations entre vifs (LSucc), entrée en vigueur en 2003.

Une réforme de la fiscalité est planifiée sur 2006 – 2007 en vue d'une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Bien que le projet ne portera que sur la question des impôts directs et qu'aucune révision de la LSucc ne soit à l'ordre du jour, il conviendra de profiter du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil pour répondre à ce postulat.

95.136

Postulat du groupe libéral-PPN, du 5 septembre 1995, "Restructuration du service des mensurations cadastrales"

DGT

Postulat accepté le 5 septembre 1995.

A l'étude.

95.143

Postulat Laurence Boegli (primitivement déposé sous forme de motion), du 3 octobre 1995, "Encouragement des activités de jeunesse"

DECS

Postulat accepté le 4 octobre 1995.

A l'étude.

97.107**Postulat Jean-Claude Guyot, du 10 février 1997, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur"**

DECS

Postulat accepté le 11 février 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 99.040, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur", en réponse à ce postulat. Le Grand Conseil a pris acte du rapport sans classer le postulat.

Initialement, la réponse était prévue au début 2005, en liaison avec le projet de réforme du secondaire 1.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de surseoir partiellement à ce projet, la réponse est reportée.

Le postulat Jean-Claude Guyot visait un réaménagement des sections moderne et préprofessionnelle.

Le projet de réforme au secondaire 1, conduit par le département entre 1998 et 2004, constituait une réponse à cet objet puisqu'il prévoyait la fusion de ces deux sections en une voie générale spécifiée par des mesures de différenciation ainsi qu'un encadrement renforcé: cours à niveau pour les disciplines principales et introduction de l'anglais dès le degré 7.

Le Conseil d'Etat a apporté son soutien au projet puis a décidé de le suspendre à la suite d'une enquête auprès des enseignants qui se sont déclarés défavorables à ce changement.

Pour l'instant, les trois sections resteront en place avec des conditions-cadre permettant une évolution modeste vers une amélioration des compétences des élèves. La mise en vigueur du nouveau plan d'études PENSE est déjà une mesure qui va dans ce sens.

97.133**Postulat du groupe PopEcoSol, du 29 septembre 1997, "Loi sur les contributions directes"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 29 septembre 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 99.038, "Contributions directes", lors de la session de septembre 1999, proposant le classement de ce postulat. Cet objet a été renvoyé à une commission spéciale, la commission "Fiscalité", qui a présenté son rapport au Grand Conseil lors de la session de mars 2000. Malgré l'acceptation du rapport, le postulat 97.133 et son amendement n'ont pas été classés.

Ce postulat est aujourd'hui obsolète, les conditions d'octroi et le calcul des subsides LAMAL ayant changé (suppression du minimum de 10%), la question fiscale ne se pose plus. En 2005, la commission "Fiscalité" a pris acte du fait que le problème soulevé par le postulat ne relève pas de la fiscalité, mais de l'aide aux subsides des caisses-maladie.

Ce postulat sera traité de manière plus approfondie dans le cadre de la réforme de la fiscalité cantonale qui sera soumise au Grand Conseil en 2007.

98.154**Postulat du groupe radical, du 28 septembre 1998, "Collaboration culturelle"**

DECS

Postulat amendé accepté le 30 septembre 1998.

En relation avec la motion 99.117.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement du postulat.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. Le postulat devra ainsi être repris dans un autre contexte.

99.128**Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 21 juin 1999, "Réformes de structures, recentrage des activités de l'Etat, autres mesures d'économies"**

DJSF

Postulat accepté le 17 août 1999.

Un rapport du Conseil d'Etat 00.047, "Réformes de structures", a été débattu lors de la session de relevée du 23 janvier 2001. Ce rapport proposait toutefois de ne pas classer ce postulat, qui reste à l'étude. La réflexion en cours sur les mesures d'assainissement devrait pouvoir alimenter un nouveau rapport durant ces prochaines années. Pour l'instant, il y a eu peu d'opportunités pour mettre en œuvre la méthode présentée dans le rapport 00.047 "Réformes de structures".

La problématique sera reprise et traitée dans le cadre plus large de la réforme de l'Etat, comme annoncé dans le programme de législature.

99.153

Postulat Eric Ruedin, du 27 septembre 1999, "Rapprochement entre la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat S.A. (LNM) et la Société de navigation sur le lac de Bienne"

DGT

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

A l'étude.

99.163

Postulat Bernard Matthey, du 10 novembre 1999, "Bateaux à propulsion électrique"

DGT

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

A l'étude, en collaboration avec la direction de la LNM.

00.112

Postulat Jean-Pierre Authier, du 2 février 2000, "Syndicats intercommunaux"

DJSF

Postulat accepté le 2 février 2000.

Ce postulat n'a pas été traité dans le cadre de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale conduite par le Conseil d'Etat en avril 2004. Pour cette évaluation effectuée après trois exercices déjà, l'exécutif cantonal souhaitait se limiter à corriger quelques défauts techniques, considérant qu'il était prématuré de modifier fondamentalement un système, qui doit encore être éprouvé, notamment à la lumière des premiers correctifs et du 2^e volet du désenchevêtrement.

A la suite de la procédure de consultation conduite en avril 2004, le Conseil d'Etat a retiré son avant-projet de révision de la péréquation, estimant que, dans les relations entre le canton et les communes, l'année devait être consacrée uniquement à la réforme du 2^e volet du désenchevêtrement.

Dans la foulée des débats sur le 2^e volet du désenchevêtrement, le Grand Conseil a pris l'option de constituer une commission ad hoc chargée de proposer une révision de la péréquation financière intercommunale. C'est donc dans ce cadre qu'une réflexion pourra à nouveau être menée à propos de ce postulat.

00.153

Postulat de la commission "Transports publics", du 2 octobre 2000, "Pour une meilleure planification de l'offre des transports publics"

DGT

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

A l'étude.

00.129

Postulat du groupe libéral-PPN, du 19 juin 2000, "Vacances judiciaires et fériés en procédure pénale"

DJSF

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

A l'étude. Le postulat est intégré au programme de la Marguerite et plus particulièrement au pétale consacré à la modification du code de procédure pénale.

00.149

DGT

Postulat Jean-Sylvain Dubois et Dominique Gilbert Rossier, du 2 octobre 2000, "Maintien de l'étude de la traversée de Peseux selon le projet de décret portant octroi d'un crédit de 72,5 millions de francs pour la onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes"

Postulat amendé accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 02.028, "Entretien du réseau routier". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2003. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat, dont l'examen sera repris ultérieurement.

00.150

DGT

Postulat du groupe radical, du 2 octobre 2000, "L'entretien: retard à... développement durable?"

Postulat accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 02.028, "Entretien du réseau routier". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2003. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat, dont l'examen sera repris ultérieurement.

00.166

DGT

Postulat du groupe libéral-PPN, du 20 novembre 2000, "Inventaire des biens fonciers"

Postulat accepté le 22 novembre 2000.

Les travaux réalisés ont permis la mise à disposition d'un inventaire de toutes les parcelles propriétés de l'Etat qui peut être consulté par le biais d'un guichet cartographique spécifique. Un travail d'analyse et de validation de l'inventaire a été effectué tout au long de l'année 2004. Un groupe de travail a été formé à cet effet. Dans les mois à venir, il appartiendra au Conseil d'Etat de déterminer quelles parcelles peuvent être vendues et de rapporter au Grand Conseil.

00.167

DJSF

Postulat du groupe socialiste, du 21 novembre 2000, "Les multicanonales, à la caisse s'il vous plaît!"

Postulat amendé accepté le 22 novembre 2000.

La répartition intercantonale de la matière imposable (capital et bénéfice) des entreprises intercantionales s'effectue sur la base de règles précises, pour la plupart découlant directement de la jurisprudence du Tribunal fédéral et en partie de la doctrine, voire d'accords intercantonaux, dans des cas particuliers. En relation avec l'harmonisation fiscale, les autorités fiscales suisses se sont dotées d'une structure efficace, dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI). La commission législation et harmonisation de la CSI examine les problèmes liés aux répartitions intercantionales, en particulier des entreprises établies dans tous les cantons ou la plupart (grandes banques, compagnies d'assurances, Swisscom et sociétés affiliées, etc.).

Un chapitre, dans le prochain rapport du CE au GC sur la réforme de la fiscalité en 2007, sera consacré à ce postulat. Il comportera des explications sur les règles de répartitions intercantionales et quelques données chiffrées indiquant l'évolution, par exemple sur cinq ans, et l'importance de l'impôt payé par les sociétés ayant leur siège hors du canton (externes). Nous proposerons le classement de ce postulat.

01.109

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 7 février 2001, "Favoriser la libre circulation des jeunes dans notre canton"

Postulat accepté le 26 mars 2001.

A l'étude, en collaboration avec l'organe de gestion de l'Onde verte.

01.110

DJSF

Postulat du groupe radical, du 26 mars 2001, "Evaluation comparative des prestations publiques"

Postulat amendé accepté le 28 mars 2001.

Une première analyse comparative à un niveau macro des principaux domaines d'activités de l'Etat a été réalisée par un mandataire. Cette analyse met en exergue les domaines à analyser en priorité. Sur cette base, les départements procéderont eux-mêmes, si nécessaire, à des études approfondies. Le département a déjà réalisé une étude comparative des dépenses d'aide matérielle dans les cantons de Fribourg et Neuchâtel.

En 2005, le canton de Neuchâtel a eu plusieurs occasions de confronter des listes de ses prestations avec celles d'autres cantons. Par exemple, il a reçu le catalogue complet des prestations du canton du Valais. Il a voulu l'utiliser pour faciliter la réalisation de nouveaux catalogues. Le constat est qu'il est très difficile d'avoir le même découpage en prestations. Au vu de cette expérience, il s'avère que la meilleure manière de faire du benchmarking est de définir des projets limités (bien cadrés) où plusieurs collectivités se mettent d'accord sur le champs d'analyse, les indicateurs de mesure et ensuite se donnent les moyens de comparer leurs résultats.

Les questions posées par le postulat seront reprises dans le cadre plus large de la réforme de l'Etat.

01.117

DGT

Postulat Bernard Matthey, du 18 juin 2001, "Favoriser la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables par un modèle de tarification"

Postulat amendé accepté le 20 juin 2001.

A l'étude.

01.143

DJSF

Postulat du groupe libéral-PPN, du 2 octobre 2001, "Pour une optimisation des prestations informatiques de l'Etat"

Postulat amendé accepté le 3 octobre 2001.

Le classement de ce postulat a été proposé dans le cadre de l'examen du rapport 04.015, "Informatique cantonale". Lors de la session du mois de mars 2004, le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement car l'examen sera repris dans le cadre de la fusion des services informatiques (projet NOVINE), comme le prévoit la feuille de route de la présente législature.

02.121

DGT

Postulat du groupe PopEcoSol, du 21 mai 2002, "Personnel CFF et friches ferroviaires"

Postulat accepté le 22 mai 2002.

A l'étude.

02.144

DJSF

Postulat du groupe radical, du 3 septembre 2002, "Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'Etat"

Postulat accepté le 3 septembre 2002.

Un avant-projet de plan directeur CLA (commission du logement de l'administration) 2003-2007 a été soumis au Conseil d'Etat fin 2003. Une nouvelle mouture de ce plan a été réalisée en automne 2004. Diverses hypothèses doivent pouvoir être levées dans les mois à venir avant de pouvoir faire rapport au Grand Conseil.

Le programme de législature 2006-2009 mentionne plusieurs fusions d'unités administratives ainsi qu'un certain nombre d'investissements concernant des locaux. En 2006, il conviendra de mettre à jour le plan directeur CLA en essayant de prendre en compte tous les projets relativement importants qui ont une incidence sur les locaux, notamment la mise en œuvre de la feuille de route et la réforme de l'Etat. Des éléments seront fournis au Grand Conseil dans ce cadre, précisément.

02.107**Postulat du groupe radical, du 6 février 2002, "Bouclements intermédiaires"**

DJSF

Postulat accepté le 28 janvier 2003.

Le service financier procède depuis 1997, avec l'appui des départements, à une évaluation du résultat probable des comptes de l'exercice en cours. Cette évaluation est fondée sur une enquête auprès des services qui prend en compte les charges et les revenus déjà portés en compte à une date de référence, ainsi que les charges et les revenus encore prévisibles jusqu'à la clôture annuelle. En 2005, cette évaluation du résultat probable des comptes a été effectuée pour la première fois à deux reprises, en juin et en septembre. Les conclusions de ces évaluations ont régulièrement été communiquées à la commission de gestion et des finances, lors de la présentation du budget.

En 2003, le département a mis en œuvre une série de mesures visant à améliorer l'évaluation des recettes fiscales. Une réponse au postulat, sous la forme d'une évaluation des procédures mises en œuvre et des expériences faites avec les nouvelles méthodes d'évaluation des recettes fiscales, sera donnée après la clôture des comptes de l'exercice 2005.

02.172**Postulat du groupe socialiste, du 3 décembre 2002, "Des outils pour conduire les finances cantonales"**

DJSF

Postulat accepté le 28 janvier 2003.

Le service financier procède depuis 1997, avec l'appui des départements, à une évaluation du résultat probable des comptes de l'exercice en cours. Cette évaluation est fondée sur une enquête auprès des services qui prend en compte les charges et les revenus déjà portés en compte à une date de référence, ainsi que les charges et les revenus encore prévisibles jusqu'à la clôture annuelle. En 2005, cette évaluation du résultat probable des comptes a été effectuée pour la première fois à deux reprises, en juin et en septembre. Les conclusions de ces évaluations ont régulièrement été communiquées à la commission de gestion et des finances, lors de la présentation du budget.

En 2003, le département a mis en œuvre une série de mesures visant à améliorer l'évaluation des recettes fiscales. Une réponse au postulat, sous la forme d'une évaluation des procédures mises en œuvre et des expériences faites avec les nouvelles méthodes d'évaluation des recettes fiscales, sera donnée après la clôture des comptes de l'exercice 2005.

02.173**Postulat du groupe radical, du 3 décembre 2002, "Transparence dans les effectifs"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 28 janvier 2003.

Des premières améliorations ont été apportées aux listes d'effectifs dans le cadre du budget 2003.

Pour le budget 2005, les effectifs "hors dotation" ont été intégrés dans le processus budgétaire, à l'exception des entités dont le financement est assuré intégralement par des sources fédérales et de certains autres effectifs particuliers (apprentis, stagiaires, etc.). Par ailleurs, une liste uniforme du personnel de chaque service avec toutes les précisions nécessaires a été établie.

Des indicateurs statistiques seront par ailleurs élaborés dans le cadre de la réforme de l'Etat. Ils permettront de suivre la mise en œuvre des mesures en matière de ressources humaines.

03.110**Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 29 janvier 2003, "Pour des services publics à un meilleur coût"**

DJSF

Postulat accepté le 18 février 2003.

Le système Gespa est un excellent système pour avoir la "réalité" des coûts et être en mesure de faire des comparaisons avec d'autres producteurs (publics ou privés), mais comme il est dit en réponse au postulat 01.110, il est difficile de comparer les prestations sans faire un véritable projet de benchmarking bien cadré. Les informations que nous obtenons sur les coûts horaires des titulaires selon leur type d'activité est aussi un élément qui permet d'avoir une indication sur la performance de l'Etat de Neuchâtel.

Compte tenu des délais et des économies à réaliser pour satisfaire aux objectifs du frein à l'endettement, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas généraliser la démarche GESPA, de manière temporaire. Il reprendra la question dans le cadre plus large de la réforme de l'Etat.

03.123

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 29 avril 2003, "Etudier l'installation de petites installations hydroélectriques"

Postulat amendé accepté le 29 avril 2003.

A l'étude.

03.134

DEC

Postulat du groupe radical, du 24 juin 2003, "Pour une meilleure transparence en matière de promotion économique"

Postulat amendé accepté le 24 juin 2003.

Une partie des informations concernant en particulier les emplois figure dans le rapport de gestion du service de promotion économique (PREN). Une réponse exhaustive au postulat sera donnée dans le cadre de la modification de la loi sur la promotion de l'économie, en se basant notamment sur les résultats des travaux effectués dans le cadre de la commission qui s'occupe actuellement d'examiner la stratégie et la structure de la promotion économique neuchâteloise.

03.135

DECS

Postulat du groupe libéral-PPN, du 24 juin 2003, "Pour des remplacements de qualité dans les écoles enfantines, primaires et secondaires"

Postulat accepté le 25 juin 2003.

Un rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat sera soumis au Grand Conseil courant 2006.

03.142

DJSF

Postulat du groupe PopEcoSol, du 2 septembre 2003, "Pour une harmonisation des délais de recours cantonaux avec ceux du droit fédéral"

Postulat accepté le 2 septembre 2003.

Un projet de loi est en préparation, qui pourra être soumis au Conseil d'Etat dans le courant 2006.

03.161

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 4 novembre 2003, "Marchés publics: quel bilan?"

Postulat accepté le 4 novembre 2003.

A l'étude, en relation avec la motion 01.156.

04.104

DECS

Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 janvier 2004, "Convention concernant la Haute Ecole ARC Neuchâtel-Berne-Jura"

Postulat accepté le 28 janvier 2004.

Le premier rapport de gestion de la HE-Arc sera remis, pour la première fois au terme du bouclage de l'année 2005, soit durant l'année 2006. Il devrait répondre au postulat.

04.118

DGT

Postulat du groupe radical, du 24 février 2004, "Quel trafic ferroviaire transfrontalier pour Neuchâtel à l'horizon 2010?"

Postulat accepté le 25 février 2004.

A l'étude.

04.125**Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 mars 2004, "Informatique cantonale"**

DJSF

Postulat accepté le 30 mars 2004.

A l'étude. Est un objectif de la feuille de route du Conseil d'Etat pour la présente législation.

04.144**Postulat du groupe PopEcoSol, du 25 mai 2004, "Un canton sans OGM: une chance pour l'agriculture, la recherche et la population"**

DEC

Postulat accepté le 29 juin 2004.

Le dossier est en cours de traitement. La réponse est prévue courant 2006.

04.149**Postulat du groupe libéral-PPN, du 29 juin 2004, "Bien identifier les cultures sans OGM"**

DEC

Postulat accepté le 29 juin 2004.

Le dossier est en cours de traitement. La réponse est prévue courant 2006.

04.154**Postulat Claude Borel, du 29 juin 2004, "Pour un meilleur contrôle parlementaire des investissements"**

DJSF

Postulat accepté le 31 août 2004.

A l'étude. Les réflexions en cours au sujet de ce postulat se traduiront vraisemblablement par une modification des dispositions réglementaires et des directives concernant l'engagement des dépenses ainsi que les demandes de crédits supplémentaires et complémentaires. Par ailleurs, une analyse du cahier des charges des commissions de construction sera également effectuée.

04.165**Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Le désenchevêtrement des tâches doit être accompagné d'une révision rapide de la péréquation financière"**

DJSF

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.

Renvoyé à la commission parlementaire "Péréquation financière".

04.166**Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Désenchevêtrement des tâches"**

DJSF

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.

Au cours de ses travaux en 2003 et 2004, la CODETA a, à plusieurs reprises, estimé nécessaire de poursuivre ses réflexions dans le cadre d'un 3^e volet.

Le Conseil d'Etat, dans son rapport 04.033 sur le 2^e volet du désenchevêtrement des tâches, a repris ces préoccupations et, par exemple, précisé qu'un domaine comme l'enseignement obligatoire ferait l'objet d'une réflexion dans le cadre d'un 3^e volet (annexe 1, p. 89).

Lors des débats au Grand Conseil à l'occasion du 2^e volet, le Conseil d'Etat a réaffirmé son intention de s'atteler à un 3^e volet. Il a toutefois été souligné que les domaines susceptibles de constituer le 3^e volet étaient de nature à remettre en question le rôle même des communes. Ces dernières portant probablement un regard différent de celui de l'Etat sur les options à prendre, il paraît judicieux de s'accorder suffisamment de temps pour favoriser une mûre réflexion. Cela semble d'autant plus indispensable que les communes n'ont pas encore pu mesurer toutes les conséquences du 2^e volet du désenchevêtrement, qui n'est entré en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2005.

04.175**Postulat des membres de la commission des affaires extérieures, du 2 novembre 2004, "Pour une approche interdisciplinaire et créative du système de formation dans les lieux de la pratique (stages)"**

DECS

Postulat amendé accepté non combattu le 3 novembre 2004.

Attribué initialement au DJSS puis au DIPAC, compte tenu de la problématique.

Réponse prévue en 2006 moyennant une réflexion commune entre le DECS et le DSAS (en tant que département employeur).

04.179

DSAS

Postulat du groupe libéral-PPN, du 3 novembre 2004, "Période budgétaire et comptable de l'établissement hospitalier multisite cantonal"

Postulat accepté le 30 novembre 2004.

En raison de la multiplicité des institutions hospitalières et de la complexité des principes budgétaires actuels, la demande de faire coïncider les périodes budgétaire et comptable des hôpitaux avec celles de l'État n'est pas envisageable tant que l'EHM n'est pas opérationnel et que le financement par prestation n'est pas réalisé. Lors du débat parlementaire, les postulants ont admis que le postulat ne pourrait être traité dans les délais prévus, c'est-à-dire au plus tôt en 2008.

6.5. Interpellations et questions

Le Conseil d'Etat a répondu oralement à 15 interpellations et 72 questions écrites.

Il a répondu par écrit à 39 questions écrites.

7. REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES

Le Conseil d'Etat a répondu aux consultations suivantes :

1. Mesures requises pour atteindre les objectifs de réduction des émissions fixés dans la loi sur le CO₂.
2. Modification de la loi du 21 juin 1996 sur l'imposition des huiles minérales.
3. Approbation de la Convention de La Haye relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance.
4. Deuxième rapport partiel "Sanctions liées à la surveillance des marchés financiers" de la commission d'experts instituée par le Conseil fédéral.
5. Révision de la loi sur les droits d'auteurs.
6. Rapport du groupe de travail "Excédents de phosphore".
7. Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons – Rapport final de l'organisation de projet sur la législation d'exécution.
8. Négociations OMC / AGCS (cycle de Doha) – préparation de l'offre révisée suisse.
9. Projet de loi fédérale sur l'introduction de l'initiative populaire générale et sur une révision de la législation fédérale sur les droits politiques.
10. Simplification de l'examen d'impact sur l'environnement et prévention d'abus grâce à une définition plus précise du droit de recours des organisations.
11. Ordonnances du DFI afférentes à la nouvelle législation sur les produits chimiques.
12. Loi fédérale sur l'usage de la contrainte policière dans les domaines du droit des étrangers et des transports ordonnés par une autorité fédérale.
13. Initiative parlementaire – Modification de la loi sur la nationalité.
14. Stratégie de lutte contre le smog estival.
15. Ordonnance 2 relative à la loi fédérale sur le travail : hôtels, restaurants et cafés.

16. Modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.
17. Modification de l'ordonnance sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire.
18. Rapport explicatif sur la mise en œuvre des recommandations révisées du Groupe d'action financière sur la lutte contre le blanchiment de capitaux.
19. Avant-projet de modification du code pénal suisse et du code pénal militaire concernant la responsabilité pénale des prestataires et les compétences de la Confédération relatives à la poursuite des infractions commises par le canal des médias électroniques.
20. Loi fédérale sur la perception d'émoluments et de taxes dans les domaines d'activité du DETEC.
21. Modification de la loi sur l'organisation de la Poste.
22. Intégration des directives européennes en matière d'hygiène au domaine des denrées alimentaires et restructuration des ordonnances d'exécution relatives à la loi sur les denrées alimentaires.
23. Projet relatif à une loi fédérale instituant des mesures contre la propagande incitant à la violence et contre la violence lors de manifestations sportives.
24. Ordonnance sur l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle.
25. 11^e révision de l'AVS.
26. Modification de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation (OLCC).
27. Modification de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats.
28. Révision partielle du droit de l'aménagement du territoire.
29. Ratification du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.
30. Projet de fonds pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales.
31. Révision de la norme VSS SN 640 829a – Signalisation du trafic lent.
32. Rapport de la commission d'experts "Mise en œuvre et application de l'harmonisation fiscale".
33. Avant-projet de loi sur l'examen et le renforcement du cautionnement des arts et métiers.
34. Révision de l'ordonnance concernant les prescriptions de sécurité pour les installations de transport par conduites.
35. Recensement fédéral de la population de 2010.
36. Introduction du passeport biométrique – Avant-projet de la révision de la loi et de l'ordonnance sur les documents d'identité des ressortissants suisses.
37. Révision de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche.
38. Modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).
39. Projets d'ordonnance sur les qualifications du personnel des installations nucléaires – Ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes dans le domaine des installations nucléaires – Ordonnance sur les équipes de surveillance des installations nucléaires - Ordonnance sur les réceptacles et les conduites classés pour la sécurité des installations nucléaires.
40. Projet de révision partielle de la loi fédérale sur les forêts.
41. Révision de la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire (LRCN) et du projet d'arrêté fédéral concernant l'approbation et la mise en œuvre des conventions relatives à la RC dans le domaine de l'énergie nucléaire.
42. Mise en œuvre des rapports Schengen et Dublin dans les cantons.
43. Loi sur l'encouragement de la culture et révision totale de la loi Pro Helvetia.
44. Avant-projet de loi fédérale sur les professions de la psychologie.

45. Avant-projet du rapport du Conseil fédéral sur la situation des gens du voyage en Suisse.
46. Modification de la loi fédérale sur la procédure pénale – Surveillance du Ministère public de la Confédération.
47. Modification de la loi fédérale sur la procédure pénale : indemnisation des frais extraordinaires engagés par des organes cantonaux lors de leur activité en qualité de police judiciaire de la Confédération.
48. Plan sectoriel des transports, partie programme.
49. Projet de loi fédérale sur la géoinformation (LGéo).
50. Révision partielle d'ordonnances dans le domaine de l'asile.
51. Evolution future de la politique agricole (Politique agricole 2011).
52. Adaptation du forfait au titre de l'aide d'urgence.
53. Ordonnance sur les mesures de coexistence lors de la culture de plantes génétiquement modifiées et lors de l'utilisation du produit de la récolte.
54. Ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 18 décembre 2002 et législation d'accompagnement y relative.
55. Avant-projet de mesures immédiates concernant l'imposition du couple.
56. Mesures complémentaires dans le domaine du droit pénal nécessaires à la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Les textes sont à disposition à la chancellerie d'Etat, ainsi que sur le site Internet.

Neuchâtel, le 8 février 2006

Au nom du Conseil d'Etat :

<i>Le président,</i>	<i>Le chancelier,</i>
B. Soguel	J.-M. Reber

TABLE DES MATIERES

1.	COMPOSITION DU GOUVERNEMENT.....	1
2.	AFFAIRES TRAITEES	1
3.	RECEPTIONS ET INVITATIONS	1
4.	INFORMATION	2
5.	CONFERENCES	2
5.1.	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).....	2
5.2.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	2
6.	TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES	2
6.1.	Résolutions	2
6.2.	Recommandation.....	3
6.3.	Motions, motions populaires et de communes.....	3
6.4.	Postulats	10
6.5.	Interpellations et questions	20
7.	REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES	20